



# DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION AU CENTRE AÉRÉ ALSH D'ALLAUCH

**PHOTO**  
(Obligatoire)



**MAIRIE D'ALLAUCH  
GUICHET FAMILLE**  
Avenue Jean Moulin  
Logis Neuf  
13190 ALLAUCH  
Tel : 04 86 67 46 47  
famille@allauch.com

**Dossier d'inscription ALSH ANNÉE 2018**  
à remplir **entièrement** et à retourner  
muni des pièces à fournir au **Guichet Famille**

*Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites*

**Enfant à inscrire :** Centre Aéré ville d'Allauch - Accueil de loisirs pour les 3 à 11 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / .....

**Père :** Payeur oui  non

(\* champs facultatifs )

Nom : .....

Prénom : .....

Date de Naissance\* : ..... / ..... / .....

Situation matrimoniale\* : .....

Domicile : .....

Portable : .....

@mail : .....

Adresse : .....

Profession\* : .....

Situation\* :  Actif  Pôle emploi  Congé parental

Étudiant  Invalidité  Retraité  Sans emploi

Professionnel\* : .....

**N° Allocataire CAF (Obligatoire) :** .....

**Représentant CAF** Père  Mère

**Régime allocataire :** Général  MSA  SNCF  Autre : .....

(\* champs facultatifs )

**Mère :** Payeur oui  non

Nom de naissance : .....

Nom usuel : .....

Prénom : .....

Date de Naissance\* : ..... / ..... / .....

Situation matrimoniale\* : .....

Domicile : .....

Portable : .....

@mail : .....

Adresse : .....

Profession\* : .....

Situation\* :  Actif  Pôle emploi  Congé parental

Étudiant  Invalidité  Retraité  Sans emploi

Professionnel\* : .....

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.  
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service centre aéré d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



# DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION AU CENTRE AÉRÉ ALSH D'ALLAUCH



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

*Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites*

### 1- VACCINATIONS :

Je soussigné(e) Mme, Mr : ..... certifie que l'enfant .....  
est à jour de toutes les **vaccinations obligatoires** (copies des vaccins à joindre au dossier).

### 2- ALLERGIES : *Merci de remplir l'ATTESTATION ALLERGIES/PAI fournit en annexe*

- **ALLERGIES ALIMENTAIRES :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Quels aliments : .....

**LE PROTOCOLE (Projet d'Accueil Individualisé)** est un document à retirer auprès de la Directrice de l'ALSH ou à récupérer dans une structure s'il y a lieu (école). Il est rempli par le médecin traitant ou l'allergologue et permet d'avoir le traitement d'urgence sur la structure. Si vous avez coché la case « non », nous vous remercions de fournir un certificat médical stipulant clairement que l'allergie de l'enfant ne nécessite pas l'établissement d'un protocole.

- **ALLERGIE MEDICAMENTEUSE :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Quels médicaments : .....  
(À préciser à titre indicatif puisque aucun médicament n'est délivré sans l'établissement d'un protocole)

- **AUTRES ALLERGIES :**  Oui  Non

Précisez : ..... Protocole\* (PAI)  Oui  Non

### 3- AUTRES :

- **ASTHME :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non
- **MALADIES CHRONIQUES :**  Oui  Non Si oui avec Protocole\* (PAI) ?  Oui  Non

Précisez : .....

**4- INFORMATIONS MENUS REPAS :** Les repas servis aux enfants dans les structures municipales sont réalisés par notre cuisine centrale. Les menus sont élaborés par une diététicienne et sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2011 sur la qualité nutritionnelle de la restauration collective. Afin de permettre aux parents de s'organiser, le cas échéant, selon leurs convenances personnelles, un tableau prévisionnel (hebdomadaire et mensuel) des menus est mis à leur disposition au Guichet Famille ou en téléchargement sur le site « **Espace famille d'Allauch** » rubrique « **Infos pratique** ». Il est rappelé que le service Restauration est dans l'impossibilité matérielle de proposer des menus de substitution. Nous vous remercions de votre compréhension.

### 5- ANTECEDENTS MEDICAUX OU CHIRURGICAUX AYANT DES REPERCUTIONS SUR LE DEROULEMENT DU SEJOUR

.....  
.....

### 6 RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS.

.....

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service centre aéré d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

## AUTORISATIONS ET DÉCLARATIONS

*Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites*

### AUTORISATION : PERSONNES POUVANT RECUPERER L'ENFANT

Je certifie autoriser les personnes suivantes, y compris les frères et sœurs mineurs, à venir chercher mon enfant en mon absence :

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTE	TELEPHONE
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

### AUTORISATIONS :

- J'autorise le responsable du centre ou du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant : **OUI**  **NON**
- J'autorise  / je n'autorise pas  , le service communication de la Ville d'Allauch à diffuser la (les)photographie(s)/la (les) vidéo(s) sur lesquelles pourraient figurer mon enfant.

*Merci de remplir l'autorisation parentale de DROIT À L'IMAGE fournit en annexe*

- J'autorise les services municipaux à consulter ma situation d'allocataire par le biais du dispositif **CAFPRO** et certifie avoir fourni une notification de la CAF : **OUI**  **NON**

### DECLARATIONS :

Je soussigné(e) ..... Père  Mère  Tuteur légal

Responsable légal(e) de l'enfant Nom : ..... Prénom : .....

- Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'ALSH (*ci-joint en annexe*)
- Certifie l'exactitude de tous les renseignements énoncés dans ce document.

Fait à : ..... le ...../...../..... Signature :

**ANNÉE 2018**

**Dossier valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**

à retourner dûment rempli et muni des pièces à fournir  
au **Guichet Famille**, Avenue Jean Moulin, le Logis-Neuf 13190 ALLAUCH - Tél. : 04 86 67 46 47

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ  
LE DÉPÔT DE DOSSIER ANNUEL N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UNE PRÉINSCRIPTION**

Les inscriptions pour chaque période (**mercredis, petites ou grandes vacances**) se font sur Internet ou au Guichet Famille et à des dates qui vous seront communiquées par mail et sur les sites [www.allauch.com](http://www.allauch.com) et <http://famille.allauch.com>

**Attention : Si vous n'avez pas déposé préalablement votre dossier annuel, vous n'aurez pas accès aux inscriptions en ligne**

**PIÈCES À FOURNIR (une seule fois par an et un seul dossier par famille)**

- Le présent dossier dûment rempli et signé + les 2 annexes : Fiches Droit à l'image et Attestation d'Allergie
- Une attestation de la CAF où apparait votre Quotient Familial - **OBLIGATOIRE**  
(Téléchargeable sur votre espace Internet CAF avec votre n° d'allocataire)
- Si vous n'avez pas d'Attestation de la CAF ou n'êtes pas Allocataire :  
Photocopie de toutes les pages de votre Avis d'imposition 2017 (revenus 2016)
- Photocopie des **vaccins à jour** (carnet de santé) – *La fiche Attestation Allergies/PAI en annexe*
- Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (ex : photocopie d'une facture d'eau, électricité, gaz)  
(Pas de portable)

**Cas particuliers :**

***Pour les enfants de moins de 4 ans non scolarisés sur la commune :***

Un certificat de scolarité

***Pour les nouveaux arrivants à Allauch :***

Photocopie du compromis ou de l'acte de vente ou du bail

***Pour les personnes hébergées :***

Outre le certificat d'hébergement et les justificatifs de domicile de la personne qui vous héberge, une photocopie de votre **carte grise** récente à l'adresse de la personne qui vous héberge

**Ce dossier est valable toute l'année civile en cours, les modes de paiements autorisés sont :**

Chèques / Espèces / Carte bancaire en ligne (site espace famille Allauch) et CESU (**enfants de moins de 6 ans**)

***Pour plus de renseignements, merci de contactez la Directrice de l' A.L.S.H d'Allauch :***

***Tel : 04 91 07 08 41*** (numéro susceptible de changer si le centre déménage en cours d'année)



## DROIT À L'IMAGE

### Autorisation de prise de photographies et de diffusion des images

**Je soussigné(e)** (nom et prénom).....

**Demeurant**.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E)  
DU OU DES ENFANTS** (*rayez la mention inutile*) :

**Nom et prénom** : .....

**Nom et prénom** : .....

**Nom et prénom** : .....

**Autorise**  / **N'autorise pas**

le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*rayez les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : [www.allauch.com](http://www.allauch.com) et/ou facebook Allauch officiel.

*«La présente autorisation est valable pour une durée de 2 ans et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».*

Fait à ..... le .....

**Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,**

**Pour toute personne mineure l'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux parents**

**Madame**

**Monsieur**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à transmettre de l'information municipale (magazines, livrets, dépliants...). Le destinataire des données est le Service Communication. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant».



# ATTESTATION

## Allergies Alimentaires (consommateurs mineurs)

Décret n° 2015-447 du 17 Avril 2015

---

Je soussigné (e) : .....

Représentant légal de l'enfant : .....

Inscrit au centre aéré ALSH de la ville d'Allauch.

Certifie,

Qu'il ne présente pas d'allergie ou d'intolérance alimentaire connue à ce jour à l'un des produits visés à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Qu'il présente une allergie ou intolérance à au moins un des produits visés en l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Je m'engage à prendre contact avec la (le) Responsable d'Établissement pour faire établir un PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P A I)

Je reconnais avoir reçu des Services Municipaux un exemplaire de l'annexe II du règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Cette attestation est valable à compter du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Fait à Allauch, le ..... Signature

## ANNEXE II

## SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des:
  - a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose <sup>(1)</sup>;
  - b) maltodextrines à base de blé <sup>(1)</sup>;
  - c) sirops de glucose à base d'orge;
  - d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
2. Crustacés et produits à base de crustacés.
3. Œufs et produits à base d'œufs.
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:
  - a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes;
  - b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.
5. Arachides et produits à base d'arachides.
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception:
  - a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées <sup>(1)</sup>;
  - b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja;
  - c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja;
  - d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception:
  - a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole;
  - b) du lactitol.
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
9. Céleri et produits à base de céleri.
10. Moutarde et produits à base de moutarde.
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO<sub>2</sub> total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
13. Lupin et produits à base de lupin.
14. Mollusques et produits à base de mollusques.

---

<sup>(1)</sup> Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.